Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 081-218102572-20250915-2025DEL39-AR

Ville de Saint-Juéry

Rapport d'actions en réponse aux observations de la Chambre Régionale des Comptes

15 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 081-218102572-20250915-2025DEL39-AR

Introduction

Pour rappel, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) d'Occitanie a examiné la gestion et les comptes de la commune de Saint-Juéry sur les exercices 2018 et suivants. A l'issue de cet examen, la CRC a remis son rapport d'observations définitives le 13 Mai 2024.

Aussi, conformément aux dispositions du Code des juridictions financières et notamment son article L. 2436, ce rapport a été présenté et fait l'objet d'un débat à la plus proche séance du Conseil Municipal suivant la réception du rapport définitif, soit le 28 Mai 2024.

En application des dispositions de l'article L. 243-9 du même code, il est prévu que le Maire présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la CRC, rapport qui sera ensuite communiqué à la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie.

Ce rapport présente donc les actions entreprises suite aux observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes (CRC). Les points abordés dans ce document visent à répondre aux recommandations et à améliorer les processus internes.

Description de l'observation n°1 : Respecter les obligations prescrites par les articles L2313-1 et R2313-8 du CGCT en matière d'information budgétaire et financière destinée aux administrés.

La commune a publié sur son site internet le rapport d'orientations budgétaires 2025 qui a accompagné les débats préalables à l'adoption du budget primitif 2025. (annexe 1), ainsi que la note explicative de synthèse du budget primitif 2025 (annexe 2).

Description de l'observation n°2 : Mettre l'inventaire et l'état de l'actif en concordance conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

La commune s'est rapprochée du comptable du service des finances publiques. La collectivité s'est engagée dans un travail de fiabilisation afin de mettre un terme aux discordances observées. Le service commun « finances » travaille sur ce point et devrait finaliser la mise en concordance courant 2026.

Description de l'observation n°3 : Renforcer la capacité d'autofinancement par une meilleure maîtrise des charges de fonctionnement, tout particulièrement des charges de personnel.

Le rapport a relevé une diminution de la capacité d'autofinancement brute de la commune de 28% entre 2018 et 2022. Cette épargne brute a ensuite progressé de +60% entre 2022 et 2024. En 2024, son montant (503 K€) représente 7,8% des produits de fonctionnement courant. Ce taux d'épargne brute s'est sensiblement amélioré puisqu'il était de 5,3% en 2022.

Consciente que la moyenne nationale s'élève à 14,5% pour les communes en 2024, la commune surveille attentivement ce ratio afin qu'il puisse s'améliorer et se maintenir à un niveau jugé habituellement comme satisfaisant (entre 8% et 15%).

Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 081-218102572-20250915-2025DEL39-AR

Concernant les charges de personnel, lors du contrôle en mai 2024, le bilan faisait apparaître 90 agents en 2022 soit 83,32 ETP. Au 31 juillet 2025, la commune emploie 81 agents soit 76,1 ETP.

Le compte administratif 2024 au chapitre 012 fait apparaitre un bilan sur les 6 premiers mois de l'année de 1 819 836,13 €. Une situation intermédiaire au 30 juin 2025 fait apparaitre un bilan sur les 6 premiers mois de l'année de 1 771 586,46 €, soit une baisse des charges de personnel de 48 249,67 €.

Un travail de restructuration et de réorganisation est conduit depuis fin 2024 : pour exemple, le poste de directeur des services à la population (catégorie A) et le poste de directeur général des services (catégorie A) ont été fusionnés, permettant ainsi d'économiser 1 ETP.

Un départ à la retraite fin 2025 ne sera pas remplacé et d'autres actions de mutualisation ou de non remplacement de congés de maladie sont mises en œuvre.

Description de l'observation n°4 : Proportionner les investissements aux marges de manœuvre financières de la commune

Le rapport indique que « au regard de la faible capacité d'autofinancement de la commune, la chambre lui recommande de proportionner son niveau d'investissement à ses marges de manœuvre, sa capacité de désendettement s'élevant à 10,2 ans en 2022. ». La nette progression de son épargne brute entre 2022 et 2024 (+60%) a permis à la commune d'améliorer sa capacité de désendettement qui s'élève à 7,1 années en 2024. Cette hausse des marges d'épargne a également permis un meilleur autofinancement, à hauteur de 25% des dépenses d'équipement en 2024 (14% sur la période 2016-2024). La commune demeure attentive à ces paramètres afin de préserver sa capacité à investir dans les années à venir, en limitant son recours à l'emprunt.

Description de l'observation n°5 : Réaliser annuellement un rapport social unique conformément à l'article L231-1 du Code Général de la Fonction publique

Le rapport social unique 2024 a été rédigé et sera transmis au centre de gestion de la fonction publique du Tarn le 30 septembre 2025. (annexe 3)

Description de l'observation n°6 : Procéder à l'élaboration et à l'actualisation annuelle du DUERP

Le recrutement d'une nouvelle DRH et d'un conseiller de prévention au sein des services communs de la communauté d'agglomération de l'albigeois va permettre de travailler à l'élaboration du DUERP. Il s'agit d'un projet pour fin 2025-début 2026.

Description de l'observation n°7 : Procéder à la nomination d'au moins un assistant de prévention

Un conseiller de prévention a été recruté par le service commun « ressources humaines » le 2 septembre 2024. Il travaille à l'élaboration du DUERP notamment, et mène d'autres actions de prévention.

Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 081-218102572-20250915-2025DEL39-AR

Description de l'observation n°8 : D'ici fin 2024, actualiser le plan communal de sauvegarde et effectuer un exercice grandeur nature

Le Plan Communal de Sauvegarde a été actualisé fin 2024 et a été transmis au service interministériel de défense et de protection civile (annexe 4)

La commune s'est inscrite auprès de l'organisme Préparisk en lien avec le ministère de l'intérieur afin de bénéficier d'un appui technique à l'organisation de l'exercice. Le calendrier 2025 permettant à la commune de se positionner sur l'exercice « inondation » 2025, n'a pas encore été transmis.

Conclusion

Nous restons engagés à maintenir les normes les plus élevées d'intégrité et de transparence dans toutes nos opérations. Ce rapport illustre notre dévouement à répondre proactivement aux recommandations de la CRC.

Annexes :

- *Annexe 1 : Copie écran du site internet de la ville justifiant la publication du ROB 2025*
- *Annexe 2 : Copie écran du site internet de la ville justifiant de la publication de la note explicative de synthèse du BP 2025*
- *Annexe 3 : Rapport social unique 2024*
- *Annexe 4 : Justificatif de transmission du PCS au SIDPC de le Préfecture du Tarn*

David DONNEZ
Le Maire.

MAIRIE DE SAINT-JUERY
R.F.
TARN